

DEL2024\_09\_144

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 26  
Votants : 33



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI, M. Christian BRICKX

Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Antoine JOUSSET (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Kevin CAUCHIE a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **PRESENTATION DU RAPPORT DEFINITIF DE LA CRC SUR LES COMPTES ET LA GESTION DE LA VILLE DE MONTFERMEIL SUR LES EXERCICES 2018 ET SUIVANTS**

#### *Sur proposition de Xavier LEMOINE.*

Depuis le 11 janvier 2023, la commune de Montfermeil fait l'objet d'un contrôle des comptes et de la qualité de sa gestion par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) à compter de l'exercice 2018.

L'entretien de début de contrôle s'est tenu le 24 janvier 2023 et l'entretien de fin de contrôle a eu lieu le 1<sup>er</sup> août 2023.

Le rapport d'observations provisoires produit à l'issue de ce contrôle a été notifié au Maire le 11 décembre 2023.

DEL2024\_09\_144

En application du code des juridictions financières, le Maire a adressé le 11 janvier 2024 un document exhaustif à destination de la chambre comprenant 18 pages et des annexes afin d'apporter des éléments de précision et réponses aux différentes observations formulées et a sollicité dans le même temps une audition qui a été organisée par la Chambre le 2 février 2024.

Le 22 mai 2024, le rapport d'observations définitives délibéré le 22 février 2024 a été notifié à la Commune.

Suite à une procédure contradictoire, le rapport d'observations définitives a été adopté par la CRC, et transmis pour communication en Conseil Municipal le 9 juillet 2024.

Ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante de la commune dès sa plus proche réunion afin d'en prendre acte et de donner lieu à un débat.

Ensuite et, conformément au code des juridictions financières, le Maire a l'obligation de revenir vers le Conseil Municipal dans un an, pour présenter les actions entreprises à la suite des observations mentionnées par la CRC et de transmettre ce rapport ensuite à la Chambre afin qu'elle puisse mesurer le degré de mise en œuvre.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des juridictions financières, et notamment les articles L. 211-3, L. 211-4, L. 243-3, L. 243-6, L. 243-11 et R. 243-16,

Vu le rapport d'observations définitives délibéré par la Chambre Régionale des Comptes le 22 février 2024 et transmis le 9 juillet 2024,

Considérant qu'une procédure contradictoire s'est déroulée durant l'année 2023 dans le cadre d'un contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Montfermeil,

Considérant que la Chambre Régionale des Comptes a adopté son rapport d'observations définitives le 22 février 2024,

Considérant que la commune de Montfermeil a été notifiée du rapport le 9 juillet 2024,

Considérant qu'il convient de présenter à l'assemblée délibérante de la commune de Montfermeil le rapport des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, et de tenir débat,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. De prendre acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Montfermeil.
2. De prendre acte des débats qui se sont tenus sur ce rapport.

DEL2024\_09\_144

3. De dire que dans un an à compter de ce jour, un rapport sera effectué en Conseil Municipal puis transmis à la Chambre sur les actions entreprises suite aux recommandations de la CRC..

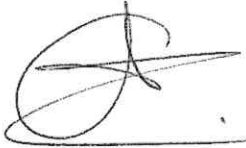
**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**33 POUR**

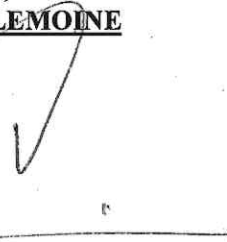
*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Kevin CAUCHIE**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 27/09/2024  
Au Représentant de l'Etat

Publié le 27/09/2024  
Montfermeil, le 27/09/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

